



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Re
Mc
t



07034341

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
Marche-en-Famenne, le 19/2/07
Le greffier,

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/03/2007 - Annexes du Moniteur belge

Denomination : **Centre de Gestion du Spigva**

Forme juridique : **ASBL**

Siege : **Rue du Carmel, 1 6900 Marloie**

N° d'entreprise : **0461952008**

Objet de l'acte : **Extrait du PV AG. Installation des nouveaux membres.**

2. Suivant les statuts, sont membres de droit les conseiller(e)s provinciaux faisant partie de la commission agricole, soit mademoiselle I Poncelet, mesdames C Fagneray, Ch Dewart, S Albert et messieurs J. Aubry, Ph Bontemps, G Juseret ainsi que le Député provincial ayant l'agriculture dans ses attributions.

3. Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale désigne comme administrateurs madame Albert et messieurs Collin, Bontemps, Jonette et Juseret

Suivant l'article 11 des statuts, monsieur Collin exerce de plein droit la Présidence du Conseil d'Administration, étant Député provincial ayant l'agriculture dans ses attributions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité que monsieur Schröder soit invité permanent du Conseil d'Administration

Déposé en même temps le procès verbal de l'assemblée générale du 09/01/2007

Le secrétaire-trésorier,

L. Georges

Le Président

Collin

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature